

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 à 18h30

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le dix sept février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, s'est réuni au lieu habituel des séances.

Présents ou dûment représentés :

Maire	M.	TARTANSON Pierre	Présent
1 <sup>er</sup> adjoint	M.	ESCOFFIER Philippe	Présent
2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	CASTOR Alain	Présent
3 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	PEY Ghislaine	Absente (pouvoir M TARTANSON)
4 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	LOISON Anne-Marie	Présente
Conseillère municipale	Mme	MARICHAL Fanny	Absente
Conseiller municipal	M.	ARMAND Jean-Louis	Présent
Conseillère municipale	Mme	KRAMER Martina	Absente (pouvoir Mme LOISON)
Conseiller municipal	M.	GUIRAUD Charles	Absent
Conseiller municipal	M.	JEAN Daniel	Présent
Conseillère municipale	Mme	GIANATI Céline	Présente

Nombre de conseillers en exercices : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 7

Nombre de représentés par procuration : 2

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Jean-Louis ARMAND

**Date de la convocation** : 11 Février janvier 2025

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture, et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.rustrel.fr/lamairie-conseilmunicipal-lescomptesrendus>

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TARTANSON, Maire

La feuille de présence est signée par tous les membres présents

**APPROBATION du Procès-verbal de la séance du 03 Février 2025 :**

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** : Conseil municipal du lundi 17 février 2025 à 18h30

- **Délibération n° 1 concernant la validation par la commune du principe des montants d'acquisition proposés aux propriétaires des parcelles du Colorado Provençal par la Société Publique Local (SPL) territoire84.**

La délibération est adoptée à la majorité par 8 voix pour, 1 abstention (M JEAN)

- **Délibération n ° 2 concernant l'engagement par la commune d'études préalables nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion du futur site Espace Naturel Sensible (ENS)**

La délibération est adoptée à la majorité par 8 voix pour, 1 abstention (M JEAN)

• Questions diverses

Le public échange avec le conseil municipal et s'interroge sur le coût des études et de la possible augmentation de la fréquentation des visiteurs dans le cadre de la mise en place de l'ENS.

La séance est levée à 19h30

Affiché en Mairie et publié sur le site internet le **19 FEV. 2025**

Le Maire,  
Pierre TARTANSON



Le Secrétaire,  
Jean-Louis ARMAND



Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTREL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par le maire conformément aux articles L2121-1 à L2121-41 du CGCT le mardi 11 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TARTANSON, Maire.

Conseillers présents : Mmes LOISON, GIANATI,  
Mrs TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, JEAN, ARMAND

Conseillers absents : Mme PEY (pouvoir M TARTANSON) KRAMER (pouvoir Mme LOISON)

Secrétaire de séance : M ARMAND

**Objet : Délibération concernant la validation par la commune du principe des montants d'acquisition proposés aux propriétaires des parcelles du Colorado Provençal par la Société Publique Local (SPL) territoire84.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-021 du 16 octobre 2023 validant l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la commune pour la valorisation et la gestion du site classé du Colorado Provençal,

Vu la délibération n° 2023-022 du 16 octobre 2023 validant la création d'un périmètre de préemption sur le territoire de la Commune de Rustrel dans la perspective d'un Espace Naturel Sensible du site classé du Colorado Provençal,

Vu la délibération n° 2024-016 du 08 avril 2024 validant une mission d'animation foncière réalisée par un négociateur foncier dans la perspective d'un Espace Naturel Sensible du site classé du Colorado Provençal,

Exposé :

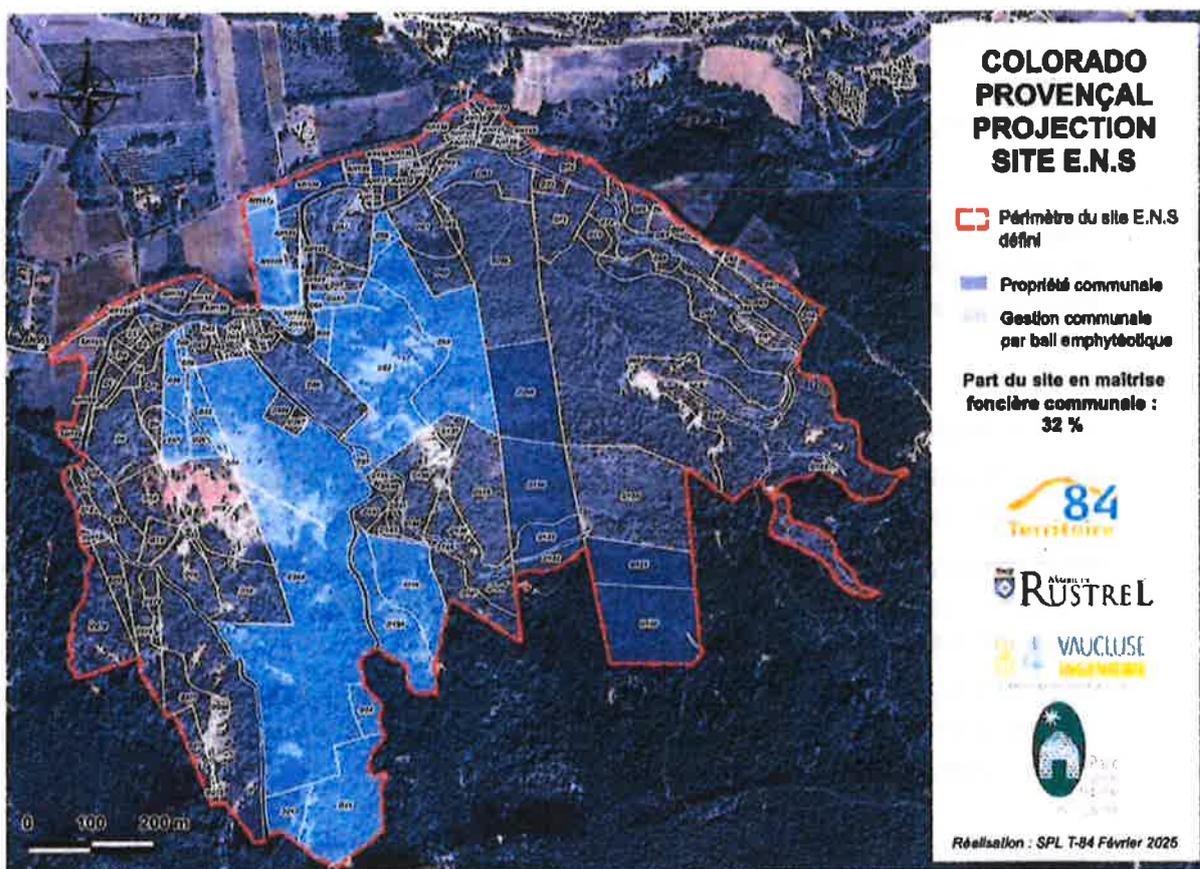
*Objet de la délibération :*

- Validation du principe des montants d'acquisition proposés aux propriétaires des parcelles situées dans le périmètre de la mission d'animation foncière ENS Colorado provençal,
- Validation du budget nécessaire aux acquisitions,
- Financement et sollicitation de l'aide du Département de Vaucluse,
- Avenant à la convention de la mission de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la municipalité mène depuis plusieurs années une réflexion sur la préservation du patrimoine naturel et paysager du Colorado provençal. Cette réflexion a été accompagnée par le Département de Vaucluse dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Par délibération du 16 octobre 2023, la commune a sollicité le Conseil Départemental de Vaucluse pour l'engagement d'un travail partenarial dans la perspective d'un Espace Naturel Sensible sur le site.

Un périmètre de projection site ENS de 84,33 hectares a été ainsi retenu, comprenant des parcelles propriétés de personnes de droit privé, ainsi que des parcelles propriétés de la Commune de Rustrel ou sous gestion communale par bail emphytéotique.



Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

La commune, par délibération du 8 avril 2024, a lancé une mission d'animation foncière, assurée par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE, avec l'aide financière du Département de Vaucluse.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

**PARCELLES PROPRIETE COMMUNE DE RUSTREL: 77 753 m².**

Section	Parcelle	Surface parcelle (m²)
AH	0127	830
AH	0134	1400
AH	0136	299
AH	0137	1360
AH	0138	259
AH	0139	1820
AH	0140	4500
AH	0150	1270
AH	505dpD0125	437
D	0011	956
D	0049	839
D	0125	10775
D	0126	18005
D	0132	2390
D	0133	4170
D	0134	13498
D	290	14945

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

**PARCELLES SOUS GESTION COMMUNALE PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE : 194 650 m<sup>2</sup>.**

Section	Parcelle	Surface parcelle (m <sup>2</sup> )
AH	0143	205
AH	0144	680
AH	0145	1040
AH	0146	8810
AH	0147	1465
D	001	1300
D	003	620
D	004	1340
D	0021	4135
D	0023	16895
D	0024	2520
D	0035	3170
D	0036	1865
D	0037	2955
D	0038	3695
D	0039	280
D	0040	409
D	0051	645
D	0052	29955
D	0053	1846
D	0054	217
D	0058	2000
D	0059	23517
D	149	11760
D	150	10905
D	281	1628
D	288	60793 (BND)

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

**PARCELLES PROPRIETE PERSONNES DE DROIT PRIVE : 522 045 m<sup>2</sup>.**

Section	Parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
AH	0125	790
AH	0126	755
AH	0128	1240
AH	0129	815
AH	0130	2880
AH	0131	171
AH	0132	1590
AH	0133	1850
AH	0135	1355
AH	0141	2880
AH	0142	398
AH	0149	86
AH	0155	1525
AH	0156	3470
AH	0164	1530
AH	0165	4540
AH	0169	1590
AH	0170	1220
D	0002	1050
D	0005	1730
D	0006	2310
D	0007	2820
D	0008	1410
D	0009	10590
D	0010	1030
D	0012	2655
D	0013	4250
D	0014	7060
D	0015	2591
D	0016	6675
D	0017	564
D	0018	16005
D	0019	11185

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

D	0034	81
D	0041	2518
D	0042	320
D	0043	430
D	0044	398
D	0045	875
D	0046	649
D	0047	728
D	0048	555
D	0050	11725
D	0055	1505
D	0056	2373
D	0057	9455
D	0060	4150
D	0061	6477
D	0062	1115
D	0063	8220
D	0065	68685
D	0066	19825
D	0067	1985
D	0068	11845
D	0069	3080
D	0070	2134
D	0071	1874
D	0072	7550
D	0073	1470
D	0074	4845
D	0075	55
D	0085	2570
D	0086	2690
D	0087	4600
D	0088	1390
D	0089	5595
+D	0090	1130
D	0091	3475
D	0092	542
D	0102	26775

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

D	0124	25220
D	0135	14190
D	0136	5250
D	0137	2020
D	0138	9300
D	0139	555
D	0140	910
D	0141	310
D	0142	1670
D	0143	1165
D	0144	1110
D	0145	834
D	0146	3570
D	0147	6230
D	0270	11565
D	0271	858
D	0272	3577
D	0275	390
D	0276	3110
D	0277	6335
D	0278	6080
D	0279	1970
D	0280	27045
D	0282	310
D	0286	1645
D	0287	1029
D	0288	34426 (BND)
D	0289	27072

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

Aujourd'hui la municipalité veut continuer l'effort entrepris en se donnant la possibilité de faire l'acquisition de terrains compris dans le périmètre du projet ENS afin d'obtenir une maîtrise suffisante pour obtenir le label ENS. Ainsi, le Département accompagnera la commune dans le financement de la gestion et la valorisation du site.

Les acquisitions foncières pourront être réalisées aux termes de négociations avec les propriétaires concernés menées par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE. En se basant sur les valeurs précédemment retenues par le Pôle d'Evaluation Domaniale d'Avignon, les offres d'acquisitions à soumettre aux propriétaires personnes de droit privé (y compris les parcelles sous gestion communale par bail emphytéotique) pourraient porter sur un montant de 35 centimes d'euros le mètre carré pour du terrain non bâti, augmenté d'un pourcentage correspondant au montant de l'indemnité de réemploi dont aurait pu bénéficier tout propriétaire dans le cadre d'une acquisition réalisée par la voie de l'expropriation.

Considérant le montant des négociations envisagées, le coût global de l'acquisition est estimé à 325 000 euros.

Budget prévisionnel	Montant en euros	Taux en %
Département de Vaucluse	260 000 euros	80 %
Commune de Rustrel	65 000 euros	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>325 000 euros</b>	<b>100 %</b>

Le délai prévisionnel d'exécution de la mission de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE s'achevant à la fin de l'année 2024, il convient de prolonger la durée de cette mission jusqu'au 30 juin 2025, sans que le coût n'en soit modifié.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal  
Adopte à la majorité**

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 11  
CONSEILLERS ABSENTS : 2  
QUORUM : 6  
POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1 (DANIEL JEAN)**

**APPROUVE** le projet d'acquisition des parcelles dans le périmètre du projet ENS et le principe des montants d'acquisition qui seront proposés par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE aux propriétaires des parcelles situées dans le périmètre de la mission d'animation foncière ENS Colorado provençal,

**APPROUVE** la prolongation de la durée de la mission d'animation foncière jusqu'au 30 juin 2025 confiée à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE dans le cadre du dispositif ENS sur le site du Colorado provençal et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,

**SOLLICITE** : auprès du département de Vaucluse une aide financière dans le cadre du dispositif d'acquisition de parcelles préalables à une labellisation ENS ou dans le cadre de la gestion de site à hauteur de 80% du plafond 0.80€/m<sup>2</sup>, soit 260 000 €,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention simplifiée de gestion des parcelles avec le département du Vaucluse ainsi que tous documents afférents,

**DIT** : que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets afférents aux acquisitions.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Copie conforme,

Le Maire,  
Pierre TARTANSON



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis ARMAND

de Vaucluse  
18 FEV. 2025  
S.R.C.T.

Préfecture  
de Vaucluse  
18 FEV. 2025  
S.R.C.T.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTREL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par le maire conformément aux articles L2121-1 à L2121-41 du CGCT le mardi 11 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TARTANSON, Maire.

Conseillers présents : Mmes LOISON, GIANATI,  
Mrs TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, JEAN, ARMAND

Conseillers absents : Mme PEY (pouvoir M TARTANSON) Mme KRAMER (pouvoir Mme LOISON)

Secrétaire de séance : Jean-Louis ARMAND

**Objet : délibération concernant l'engagement par la commune d'études préalables nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion du futur site Espace Naturel Sensible (ENS)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.142-1 du code de l'urbanisme affirmant la compétence des Départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels,

**Vu** la Charte du PNR du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009,

**Vu** la délibération n° 2023-021 du 16 octobre 2023 validant l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la commune pour la valorisation et la gestion du site classé du Colorado Provençal,

**Vu** la délibération n° 2023-022 du 16 octobre 2023 validant la création d'un périmètre de préemption sur le territoire de la Commune de Rustrel dans la perspective d'un Espace Naturel Sensible du site classé du Colorado Provençal,

**Vu** la délibération du Parc naturel Régional du Luberon du 26 novembre 2024,

Exposé :

L'article L.142-1 du code de l'urbanisme affirme la compétence des Départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Le Département de Vaucluse, conformément à la Charte de l'Environnement en Vaucluse adoptée en 2003, a décidé de classer un réseau de sites composé :

- Des Espaces Naturels Sensibles constitués, acquis et gérés par le Département ou par des prestataires de son choix,
- Des Espaces Naturels Sensibles constitués et gérés par des communes ou groupements de communes ou par des prestataires de leur choix et labellisés par le Département.

La commune de Rustrel porte un projet de préservation, protection et de valorisation du site du Colorado Provençal.

Le Département de Vaucluse a délibéré depuis 2001 pour définir une zone de préemption ENS sur le site du Colorado Provençal. Le projet de labellisation de l'espace naturel sensible du Colorado Provençal concerne une surface de 84.33 ha. Il est composé de terrains communaux acquis par baux emphytéotiques, acquisitions à l'amiable ou droit de préemption (37.94 ha) et des terrains privés (46.39 ha). La gestion est assurée par la commune de Rustrel et l'ADEP, regroupées dans l'Association du Colorado de Rustrel (ACR).

Par courrier du 2 octobre 2023 et par délibération du 16 octobre 2023, la commune a sollicité le Conseil départemental de Vaucluse pour l'engagement d'un travail partenarial dans la perspective de réalisation d'un Espace Naturel Sensible (ENS) sur le site du Colorado.

La commune de Rustrel et le PNR du Luberon doivent signer une convention relative à leurs engagements respectifs pour engager des études nécessaires à l'élaboration du plan de gestion du futur Espace naturel sensible (ENS) du « Colorado Provençal » de Rustrel. Le projet de convention est joint en annexe de ce dossier.

Le Parc naturel régional du Luberon assurera la maîtrise d'ouvrage du nouveau plan de gestion de l'ENS sur l'ensemble de sa surface. Le parc a demandé une subvention en ce sens au département de Vaucluse.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal  
Adopte à la majorité**

Préfecture  
de Vaucluse  
18 FEV. 2025

S.R.C.T.

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 11  
CONSEILLERS ABSENTS : 2  
QUORUM : 6  
POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1 (DANIEL JEAN)**

**DECIDE** d'engager les études préalables à l'élaboration d'un Plan de gestion du futur ENS du Colorado Provençal

**DECIDE** de confier l'élaboration du plan de gestion de l'ENS du Colorado Provençal par le Parc Naturel Régional du Luberon,

**APPROUVE** la participation financière pour ces études, d'un montant de 3978 €

**AUTORISE** le maire à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à ce projet et à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DIT** : que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Copie conforme,

Le Maire,  
Pierre TARTANSON



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis ARMAND

Préfecture  
de Vaucluse

18 FEV. 2025

S.R.C.T.